

	Fiche consigne générale	
	Comment déclarer pour la CRPNPAC	

Rappel du contexte / réglementation

La Caisse de retraite du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile gère un régime de retraite, complémentaire aux régimes de base des salariés, de nature réglementaire, obligatoire et autonome, qui fonctionne par répartition.

Contrairement à la plupart des salariés, les navigants professionnels salariés basés en France ne relèvent pas des institutions de l'AGIRC ARRCO. Ils ont l'obligation de cotiser à la CRPNPAC pour leur retraite complémentaire.

La CRPNPAC a sa propre réglementation qui découle essentiellement des textes législatifs et réglementaires contenus dans le code des transports. Elle ne fait pas de distinction entre salariés cadres et non cadres pour les droits à retraite.

Source : articles L. 6527-1 et suivants, R. 6527-1 et suivants et D. 6527-10 et suivants du code des transports

Pour en savoir plus : www.crpn.fr

Traitement dans la norme NEODES

La CRPNPAC exploite les données nominatives transmises en DSN pour l'enregistrement des cotisations et la validation des droits à retraite.

La bonne réalisation des traitements repose sur la qualité des données reçues et le respect des consignes applicables.

Les blocs, rubriques et valeurs spécifiques à la CRPNPAC sont décrits ci-après.

Ces éléments doivent être combinés à la réglementation en vigueur, reprise dans des notices mises à disposition sur le site www.crpn.fr.

En cas d'erreurs déclaratives, il est important que des correctifs interviennent sur les DSN suivantes.

Une vérification des structures reçues par la CRPNPAC peut être demandée à tout moment pour atteindre ces objectifs de qualité.

- **Bloc « Versement organisme de protection sociale - S21.G00.20 »**
 - Rubrique « S21.G00.20.001 - Identifiant Organisme de Protection Sociale » :
 - ✓ **78542230400291** (siret de la CRPNPAC)
 - Rubrique « S21.G00.20.005 - Montant du versement » :
 - ✓ montant du règlement au format XXXX.XX
 - Rubrique « S21.G00.20.010 - Mode de paiement » : trois valeurs sont possibles
 - ✓ **01** - chèque
 - ✓ **02** - virement
 - ✓ **06** - versement réalisé par un autre établissement
 - Rubrique « S21.G00.20.012 - SIRET Payeur » :
 - ✓ SIRET de l'établissement payeur lorsqu'un établissement délègue le paiement de ses cotisations à un autre établissement

- **Bloc « Bordereau de cotisation due - S21.G00.22 »**
 - Rubrique « S21.G00.22.001 - Identifiant Organisme de Protection Sociale » :
 - ✓ **78542230400291** (siret de la CRPNPAC)
 - Rubrique « S21.G00.22.005 - Montant total de cotisations » :
 - ✓ montant des cotisations dues au format XXXX.XX

- **Bloc « Contrat (contrat de travail, convention, mandat) - S21.G00.40 »**
 - Rubrique « S21.G00.40.003 - Code statut catégoriel Retraite Complémentaire obligatoire » :
 - ✓ **98** - retraite complémentaire ne définissant pas de statut cadre ou non-cadre
 - Rubrique « S21.G00.40.004 - Code profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS-ESE) » : deux valeurs possibles
 - ✓ **389b** - officiers et cadres navigants techniques et commerciaux de l'aviation civile
 - ✓ **546d** - hôtesse de l'air et stewards
 - Rubrique « S21.G00.40.005 - Code complément PCS-ESE » :

Si le PCS-ESE est déclaré avec la valeur 389b, quatre valeurs sont possibles

 - ✓ **C389M** - navigants commerciaux taux majoré¹
 - ✓ **C389N** - navigants commerciaux taux normal
 - ✓ **T389M** - navigants techniques taux majoré¹
 - ✓ **T389N** - navigants techniques taux normal

Si le PCS-ESE est déclaré avec la valeur 546d, deux valeurs sont possibles

 - ✓ **546dM** - hôtesse ou stewards taux majoré¹
 - ✓ **546dN** - hôtesse ou stewards taux normal

- **Bloc « Retraite complémentaire - S21.G00.71 »**
 - Rubrique « S21.G00.71.002 - Code régime Retraite Complémentaire » :
 - ✓ **CRPNPAC** - Caisse de Retraite du Personnel Navigant Professionnel de l'Aéronautique Civile

¹ Seuls les navigants des essais réception, les parachutistes professionnels et les personnels navigants contractuels de la sécurité civile peuvent être concernés par la cotisation au taux majoré.

➤ **Bloc « Activité - S21.G00.53 »** : au moins deux blocs sont attendus :

Pour le **premier bloc « Activité - S21.G00.53 »** :

- Rubrique « S21.G00.53.001 - Type » :
 - ✓ 01 - Travail rémunéré
- Rubrique « S21.G00.53.002 - Mesure » :
 - ✓ nombre de jours (entiers) au format XX.00
- Rubrique « S21.G00.53.003 - Unité de mesure » :
 - ✓ **38** - jour CRPNPAC

Attention : réglementation spécifique pour les jours CRPNPAC (cf notice Décompte des jours CRPN)

Pour le **deuxième bloc « Activité - S21.G00.53 »** :

- Rubrique « S21.G00.53.001 - Type » :
 - ✓ 01 - Travail rémunéré
- Rubrique « S21.G00.53.002 - Mesure » :
 - ✓ nombre de jours (entiers) au format XX.00
- Rubrique « S21.G00.53.003 - Unité de mesure » :
 - ✓ **40** - jour calendaire de la période d'emploi pris en compte dans le calcul du plafond de Sécurité Sociale

Mêmes règles qu'au Régime général pour les jours servant au calcul du plafond

➤ **Bloc « Base assujettie - S21.G00.78 »**

- Rubrique « S21.G00.78.001 - Code de base assujettie » : deux valeurs sont possibles
 - ✓ **41** - CRPNPAC - Assiette soumise au taux normal (non-plafonnée)
 - ✓ **42** - CRPNPAC - Assiette soumise au taux majoré¹ (non-plafonnée)
- Rubrique « S21.G00.78.002 - Date de début de période de rattachement » :
 - ✓ Date de début de période² au format JJMMAAA
- Rubrique « S21.G00.78.003 - Date de fin de période de rattachement » :
 - ✓ Date de fin de période² au format JJMMAAAA
- Rubrique « S21.G00.78.004 - Montant » :
 - ✓ assiette de cotisations non plafonnée au format XXXX.XX

Attention : réglementation spécifique pour l'assiette CRPNPAC (cf notice Comment calculer vos cotisations)

Ne pas confondre « taux majoré¹ » (bloc 78 valeur 42) et « fonds de majoration » (bloc 81 valeur 98)

Mêmes règles qu'au Régime général pour les dates de rattachement en cas de régularisation ou de rappels de salaire.

¹ Seuls les navigants des essais réception, les parachutistes professionnels et les personnels navigants contractuels de la sécurité civile peuvent être concernés par la cotisation au taux majoré.

² Peu importe la date de versement du salaire

- **Bloc « Cotisation individuelle - S21.G00.81 »** : trois blocs sont attendus avec rattachement au bloc « Base assujettie - S21.G00.78 » portant la base assujettie CRPNPAC (assiette 41 ou 42 le cas échéant).

Pour le **premier bloc « Cotisation individuelle - S21.G00.81 »** :

- Rubrique « S21.G00.81.001 - Code de cotisation » :
 - ✓ **096** - Cotisation CRPNPAC au fonds de retraite
- Rubrique « S21.G00.81.002 - Identifiant Organisme de Protection Sociale » :
 - ✓ **78542230400291** (SIRET de la CRPNPAC)
- Rubrique - S21.G00.81.003 « Montant d'assiette » :
 - ✓ assiette de cotisations plafonnée au fonds de retraite (**8 PASS maximum**) au format XXXX.XX
- Rubrique « S21.G00.81.004 - Montant de cotisation » :
 - ✓ montant de la cotisation au fonds de retraite au format XXXX.XX

Attention : réglementation spécifique pour les taux et plafonds (cf notice Comment calculer vos cotisations)

Mêmes règles qu'au Régime général pour le calcul et la proratisation des plafonds, à l'exception du taux d'emploi

Pour le **deuxième bloc « Cotisation individuelle - S21.G00.81 »** :

- Rubrique « S21.G00.81.001 - Code de cotisation » :
 - ✓ **097** - Cotisation CRPNPAC au fonds d'assurance
- Rubrique « S21.G00.81.002 - Identifiant Organisme de Protection Sociale » :
 - ✓ **78542230400291** (SIRET de la CRPNPAC)
- Rubrique « S21.G00.81.003 - Montant d'assiette » :
 - ✓ assiette de cotisations plafonnée au fonds d'assurance (**8 PASS maximum**, identique à l'assiette du fonds de retraite) au format XXXX.XX
- Rubrique « S21.G00.81.004 - Montant de cotisation » :
 - ✓ montant de la cotisation au fonds d'assurance au format XXXX.XX

Pour le **troisième bloc « Cotisation individuelle - S21.G00.81 »** :

- Rubrique « S21.G00.81.001 - Code de cotisation » :
 - ✓ **098** - Cotisation CRPNPAC au fonds de majoration
- Rubrique « S21.G00.81.002 - Identifiant Organisme de Protection Sociale » :
 - ✓ **78542230400291** (SIRET de la CRPNPAC)
- Rubrique « S21.G00.81.003 - Montant d'assiette » :
 - ✓ assiette de cotisations plafonnée au fonds de majoration (**1 PASS maximum**) au format XXXX.XX
- Rubrique « S21.G00.81.004 - Montant de cotisation » :
 - ✓ montant de la cotisation au fonds de majoration au format XXXX.XX

Attention : depuis 2023, deux cotisations du Fonds de majoration à cumuler et déclarer en une somme unique sur le code de cotisation individuelle 098

Dans le cas de l'application d'une **réduction générale de cotisations patronales** (RGCP) ou d'une **exonération LODEOM**, d'autres blocs « Cotisation individuelle - S21.G00.81 » et « Composant de base assujettie – S21.G00.79 » sont attendus en complément, avec un **rattachement au bloc « Base assujettie - S21.G00.78 » portant le code de base assujettie « 03 - Assiette brute déplafonnée » :**

Pour la **RGCP** :

- Rubrique « S21.G00.79.001 - Type de composant de base assujettie » :
 - ✓ **01** - Montant du SMIC retenu pour le calcul de la Réduction générale des cotisations patronales de sécurité sociale, de retraite complémentaire, d'assurance chômage et de la réduction de cotisation Allocations familiales
- Rubrique « S21.G00.79.004 - Montant de composant de base assujettie » :
 - ✓ montant du composant de base assujettie au format XXXX.XX
- Rubrique « S21.G00.81.001 - Code de cotisation » :
 - ✓ **106** - Réduction générale des cotisations patronales de retraite complémentaire
- Rubrique « S21.G00.81.002 - Identifiant Organisme de Protection Sociale » :
 - ✓ **78542230400291** (SIRET de la CRPNPAC)
- Rubrique « S21.G00.81.003 - Montant d'assiette » :
 - ✓ assiette de cotisations ayant servi au calcul, au format XXXX.XX
- Rubrique « S21.G00.81.004 - Montant de cotisation » :
 - ✓ montant de la réduction (**signé négativement**) au format -XXXX.XX

Attention : allègements applicables aux périodes d'emploi à compter de 2021 (cf Communication CRPN sur réduction de cotisations à compter de 2021)

Pour l'exonération **LODEOM** :

- Rubrique « S21.G00.79.001 - Type de composant de base assujettie » :
 - ✓ **01** - Montant du SMIC retenu pour le calcul de la Réduction générale des cotisations patronales de sécurité sociale, de
 - ✓ retraite complémentaire, d'assurance chômage et de la réduction de cotisation Allocations familiales
- Rubrique « S21.G00.79.004 - Montant de composant de base assujettie » :
 - ✓ montant du composant de base assujettie au format XXXX.XX
- Rubrique « S21.G00.81.001 - Code de cotisation » :
 - ✓ **110** - Exonération de cotisations patronales de retraite complémentaire applicable dans les DOM (LODEOM) SMIC 130% à 220%
ou
 - ✓ **112** - Exonération de cotisations patronales de retraite complémentaire applicable dans les DOM (LODEOM) SMIC 170% à 270%
- Rubrique « S21.G00.81.002 - Identifiant Organisme de Protection Sociale » :
 - ✓ **78542230400291** (SIRET de la CRPNPAC)
- Rubrique « S21.G00.81.003 - Montant d'assiette » :
 - ✓ assiette de cotisations ayant servi au calcul
- Rubrique « S21.G00.81.004 - Montant de cotisation » :
 - ✓ montant de l'exonération (**signé négativement**) au format -XXXX.XX

- **Déclaration « Sans individus » pour la CRPNPAC** : s'il n'y a plus de navigant rémunéré sur une période de paie, il faut déclarer un bloc « Identifiant de l'organisme destinataire de la déclaration « Absence de rattachement pour le mois principal déclaré » - S20.G00.08 » avec la valeur '96' (CRPNPAC) dans la rubrique « Code caisse - S20.G00.08.001 ».

Points d'attention

Les défauts de qualité ne permettent pas l'enregistrement des cotisations, ni la validation des droits à retraite sur la base des informations issues des DSN.

Il est donc très important de se conformer au paramétrage attendu par la CRPNPAC et de tenir compte de la réglementation applicable pour ne pas léser les navigants dans leurs droits à retraite.

Exemple

Pour un pilote ayant travaillé tout le mois de janvier, éligible à une réduction générale de cotisations patronales et dont les cotisations sont versées à la CRPNPAC par virement, le déclarant doit renseigner les informations suivantes :

S21.G00.20 - Versement organisme de protection sociale				Valeurs	
S21.G00.20.001	Identifiant Organisme de Protection Sociale			« 78542230400291 »	Montant du règlement
S21.G00.20.005	Montant du versement			« xx,xx »	
S21.G00.20.010	Mode de paiement			« 02 »	Virement

S21.G00.22 - Bordereau de cotisation due				Valeurs	
S21.G00.22.001	Identifiant Organisme de Protection Sociale			« 78542230400291 »	Montant des cotisations dues
S21.G00.22.005	Montant total de cotisations			« xx,xx »	

S21.G00.40 - Contrat (contrat de travail, convention, mandat)				Valeurs	
S21.G00.40.003	Code statut catégoriel	Retraite		« 98 »	Retraite complémentaire ne définissant pas de statut cadre ou non-cadre
S21.G00.40.004	Code profession et socioprofessionnelle (PCS-ESE)	catégorie		« 389b »	Officiers et cadres navigants techniques et commerciaux de l'aviation civile
S21.G00.40.005	Code complément PCS-ESE			« T389N »	PNT cotisant au taux normal

S21.G00.71 - Retraite complémentaire				Valeurs	
S21.G00.71.002	Code régime Retraite Complémentaire			« CRPNPAC »	Caisse de Retraite du Personnel Navigant Professionnel de l'Aéronautique Civile

S21.G00.53 - Activité				Valeurs	
S21.G00.53.001	Type			« 01 »	Travail rémunéré
S21.G00.53.002	Mesure			« 30.00 »	Nombre de jours (mois complet)
S21.G00.53.003	Unité de mesure			« 38 »	Code jour CRPNPAC

S21.G00.53 - Activité				Valeurs	
S21.G00.53.001	Type			« 01 »	Travail rémunéré
S21.G00.53.002	Mesure			« 31.00 »	Nombre de jours (plafond plein)
S21.G00.53.003	Unité de mesure			« 40 »	Code jours calendaires pour le calcul du plafond SS

S21.G00.78 - Base assujettie			Valeurs	
S21.G00.78.001	Code de base assujettie	« 03 »		Assiette brute déplafonnée
S21.G00.78.002	Date de début de période de rattachement	« 010120xx »		Dates de la période de rattachement
S21.G00.78.003	Date de fin de période de rattachement	« 310120xx »		
S21.G00.78.004	Montant	« XX.XX »		Montant Assiette brute déplafonnée

S21.G00.79 - Composant de base assujettie			Valeurs	
S21.G00.79.001	Type de composant de base assujettie	« 01 »		SMIC retenu pour le calcul RGCP ou LODEOM
S21.G00.79.004	Montant de composant de base assujettie	« XX.XX »		Montant SMIC retenu pour le calcul RGCP

S21.G00.81 - Cotisation individuelle			Valeurs	
S21.G00.81.001	Code de cotisation	« 106 »		Code RGCP
S21.G00.81.002	Identifiant Organisme de Protection Sociale	« 78542230400291 »		
S21.G00.81.003	Montant d'assiette	« XX.XX »		Assiette éligible à la réduction
S21.G00.81.004	Montant de cotisation	« - XX.XX »		Montant de la réduction (signé)

S21.G00.78 - Base assujettie			Valeurs	
S21.G00.78.001	Code de base assujettie	« 41 »		Assiette soumise au taux normal (non plafonnée)
S21.G00.78.002	Date de début de période de rattachement	« 010120xx »		Dates de la période de rattachement
S21.G00.78.003	Date de fin de période de rattachement	« 310120xx »		
S21.G00.78.004	Montant	« XX.XX »		Montant Assiette soumise au taux normal (non plafonnée)

S21.G00.81 - Cotisation individuelle			Valeurs	
S21.G00.81.001	Code de cotisation	« 96 »		Code cotisation CRNPAC au fonds de retraite
S21.G00.81.002	Identifiant Organisme de Protection Sociale	« 78542230400291 »		
S21.G00.81.003	Montant d'assiette	« XX.XX »		Assiette plafonnée soumise au fonds de retraite
S21.G00.81.004	Montant de cotisation	« xx.xx »		Montant cotisation fonds de retraite

S21.G00.81 - Cotisation individuelle			Valeurs	
S21.G00.81.001	Code de cotisation	« 97 »		Code cotisation CRNPAC au fonds d'assurance
S21.G00.81.002	Identifiant Organisme de Protection Sociale	« 78542230400291 »		
S21.G00.81.003	Montant d'assiette	« XX.XX »		Assiette plafonnée soumise au fonds d'assurance
S21.G00.81.004	Montant de cotisation	« xx.xx »		Montant de la cotisation au fonds d'assurance

S21.G00.81 - Cotisation individuelle			Valeurs	
S21.G00.81.001	Code de cotisation	« 98 »		Code cotisation CRNPAC au fonds de majoration
S21.G00.81.002	Identifiant Organisme de Protection Sociale	« 78542230400291 »		
S21.G00.81.003	Montant d'assiette	« XX.XX »		Assiette plafonnée soumise au fonds de majoration
S21.G00.81.004	Montant de cotisation	« xx.xx »		Montant de la cotisation au fonds de majoration